

Le lundi 11 février 2008, le onze février deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la Présidence de Monsieur Yannick KERHARO,

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

M. Jean-François DORKEL, excusé, suppléé par M. Jacky FAUCHEUX,
Mme Annie - Paule VAUDE, excusée, qui a donné pouvoir à M. Thierry SARAZIN,
Mme Françoise MADELAIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. Max BOIRAME,
M. Jean-François BICHELER, excusé, qui a donné pouvoir à M. Patrice MOUSEL,
Messieurs Laurent MARECHEAU, Jérôme GILLE, Thierry LEROUX, absents,
Mme Agnès BACHELART, absente.

Monsieur James COQUART est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 427
Rendu de l'étude de faisabilité pour le choix d'implantation
du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est
de la Vallée de la Suipe par la Société BECARD et PALAY.
(25 pour)

Monsieur le Président accueille l'équipe du Cabinet BECARD et PALAY et leur demande de présenter le rendu final de l'étude de faisabilité pour le choix du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Vallée de la Suipe qui leur avait été commandée, cette étude devant permettre outre ce choix, d'établir un plan global d'aménagement et un cahier des prescriptions urbaines, paysagères, environnementales et techniques d'implantation.

Dans un premier temps il est présenté la synthèse de l'étude qui conclut à l'implantation de la partie scolaire du pôle (école maternelle, école élémentaire, accueil périscolaire (restauration) et plateau extérieur d'évolution physique et sportive sur le site Harmel à proximité de la rue du Val des Bois à côté de la caserne des sapeurs pompiers et du gymnase sur le site des installations sportives d'Isles sur Suipe à proximité de l'échangeur RD20/A34 en face de la zone d'activités le long du territoire de Warmeriville (chemin rural dit de la Petite Bassière).

Les esquisses d'implantation sont présentées.

Elles permettent de démontrer la faisabilité globale du projet (réception foncière, accessibilité routière et piétonne, organisation des différents espaces sur le parcellaire, mise en valeur du patrimoine existant, cohérence du projet avec les autres opérations prévues sur le site (logements par le Foyer Rémois).

Une vue en "3D" présente l'insertion du projet dans l'espace urbain sur le site Harmel.

Quelques éléments sont donnés sur la possibilité de réactualiser les espaces actuels de l'école mixte II pour réorganiser l'accueil jeune enfance et les activités extrascolaires sur ce site.

Enfin, une organisation spatiale est proposée pour le site sportif d'Isles sur Suipe permettant l'accueil du gymnase mais également dans le futur l'accueil d'autres équipements (piscine).

L'organisation ainsi définie devrait permettre de mutualiser certains espaces comme le parking.

L'enveloppe financière reste conforme à celle prévue initialement d'environ 10,7 millions d'euros T.T.C. pour le site Harmel et le site sportif d'Isles sur Suipe.

Les conseillers communautaires adhèrent unanimement à la présentation réalisée par le Cabinet BECARD et PALAY.

Dans un second temps, il est présenté les prescriptions qu'il convient de mettre en œuvre dans le cadre de ce projet à savoir :

A) PRESCRIPTIONS URBAINES

Pôle scolaire du site Harmel

L'opération initie un processus de création d'un nouveau quartier.

- Utiliser un vocabulaire urbain (alignement, vis-à-vis, densité...), être économe du foncier.
- Anticiper de futures extensions.
- Façade du pôle scolaire en alignement sur l'espace public.
- Composition de la façade sur le parvis en relation aux bureaux et à la façade de l'atelier de la filature Harmel.
- Des cours d'écoles séparées avec 2 bâtiments autonomes.
- Un plateau EPS et une cantine communs aux deux écoles (maternelle et élémentaire).
- Une entrée pour chaque bâtiment (maternelle, élémentaire, cantine).
- Accès au pôle sportif d'Isles sur Suippe sans passer par l'autre école.

Pôle sportif du site d'Isles sur Suippe

L'opération initie un processus de réorganisation de l'ensemble du site.

- Laisser l'angle nord-est du Parc des sports disponible pour les accès et parkings du futur site.
- Façade principale et accès orientés vers le sud et la RD 20.
- Ménager des possibilités d'extension, être économe du foncier.
- Anticiper le foisonnement (mutualisation) des places de stationnement avec la future piscine.

B) PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Prescriptions architecturales communes

Les deux pôles, de par leur public et les activités abritées, demandent une architecture conviviale.

Espace et lumière

- maximiser l'éclairage naturel en restant vigilant sur le linéaire de façade et les déperditions thermiques.

Circulations

- privilégier l'éclairage naturel des halls d'accès.
- Varier les espaces et les vues facilitant l'orientation.

Environnement

- L'implantation des bâtiments doit correspondre à une optimisation bioclimatique.

⇒ Gestion des eaux pluviales

- Favoriser l'infiltration à la parcelle, malgré la proximité de la nappe (sous-sol impossible).
- Récupérer d'une partie des eaux pluviales pour des usages extérieurs.
- Végétaliser tout ou partie des toitures.

⇒ Consommation énergétique

- Cocktail énergétique : gestion combinatoire des énergies renouvelables : géothermie, solaire et hydraulique (bief de la Suippe).
- Corollaire de l'investissement dans une enveloppe performante, renforcement de l'inertie des bâtiments.

⇒ Vents et ventilation

- Optimiser la ventilation naturelle des bâtiments.
- Protéger les bâtiments et les cours de récréation des vents dominants (disposition du bâti et/ou écran pouvant être végétal).

Matériaux

- Les matériaux choisis devront être en harmonie avec les caractéristiques urbaines et paysagères de leurs sites : le bourg et les bords de Suippe.
- Un ensemble de matériaux simples sera utilisé : structure, façade, ouvrants ... (ex : acier/béton, brique, bois...)

Prescription pour le pôle scolaire du site Harmel

Circulation (Halls et distribution)

- Avoir un espace extérieur abrité en continuité des halls (auvent).
- Couloir de desserte des salles de cours rythmé par un éclairage naturel (pas de couloir linéaire et aveugle).

Environnement

⇒ Gestion des eaux pluviales

- Alternatives à l'asphalte pour tout ou partie des cours de récréation.

⇒ Consommation énergétique

- des équipements techniques et environnementaux pouvant servir de support d'expériences pédagogiques (montrant les technologies développées).

Matériaux

- L'utilisation contemporaine de la brique est fortement encouragée.
- La réhabilitation ou la reconstruction intérieure du bâtiment Harmel laissera clairement différencier le bâtiment d'origine de l'intervention contemporaine.

Prescriptions pour le pôle sportif du site d'Isles sur Suipe

Environnement

⇒ Consommation énergétique

- Anticiper la mutualisation des énergies douces avec la future piscine (investissement, consommation et stock).

C) PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

Prescriptions paysagères communes

- Aménager les sites en continuité des caractéristiques ripisylves.
- Utiliser les végétaux comme régulation climatique (soleil, vent...).

Prescriptions pour le pôle scolaire du site Harmel

- Possibilité de découvrir ponctuellement le bief avec un dispositif de sécurisation pour les enfants.
- Ne pas clore le pôle scolaire visuellement : vues avec l'urbain et le paysage.

Il est rappelé que la construction des équipements doit s'inscrire dans la démarche "H.Q.E."

Ces prescriptions devront être intégrées dans le cadre du concours d'architectes.

Les membres du conseil communautaire approuvent cette démarche.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VALIDE l'étude présentée par le Cabinet BECARD et PALAY dans l'ensemble de ses composantes,

- Groupe scolaire, accueil périscolaire et plateau d'évolution physique et sportive sur le site Harmel,
- Gymnase sur le site sportif d'Isles sur Suipe.

N° 428

*Avenants n° 1 au Marché de travaux concernant la crèche communautaire à Boult sur Suipe
(25 pour)*

Monsieur le Président présente à l'assemblée les projets d'avenants n° 1 concernant les travaux de la crèche communautaire à Boult sur Suipe, à savoir :

LOT 2

Gros œuvre : Entreprise MPC

Objet de l'avenant :

Travaux d'assainissement et rehausse du mur de clôture côté voisin.

Montant du marché initial	341 540,30 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 1)	7 607,00 € HT (+2.23%)
Nouveau montant	349 147,30 € HT

LOT 4

Couverture - étanchéité : Entreprise SOPREMA

Objet de l'avenant :

Raccord en zinc (y compris support et solin) entre acrotère créée et mur pignon du voisin.

Montant du marché initial	40 068,00 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 1)	2 388,00 € HT (+5.95%)
Nouveau montant	42 456,00 € HT

Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 janvier 2008.

LOT 8

Doublement : Entreprise BULCOURT - AUBRY

Objet de l'avenant :

Fourniture et pose d'une cloison pascostil 98/48

Montant du marché initial	18 915,00 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 1)	375,00 € HT (+1.98%)
Nouveau montant	19 290,00 € HT

LOT 10

Plomberie : Entreprise TARDIVEAU

Objet de l'avenant :

Fourniture et pose d'une attente eau chaude/eau froide au sein de l'espace propreté.

Montant du marché initial	28 340,26 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 1)	709,34 € HT (+2.50%)
Nouveau montant	29 049,60 € HT

LOT 12

Electricité : Entreprise COCATRE

Objet de l'avenant :

Fourniture et pose d'un bloc de secours supplémentaire dans la salle annexe.

Montant du marché initial	49 893,27 € HT
Travaux supplémentaires (avenant n° 1)	333,91 € HT (+0.67%)
Nouveau montant	50 227,18 € HT

Total des 5 avenants : 11 413,25 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE les dits avenants n° 1 aux marchés de travaux concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suipe tels que définis ci-dessus.

AUTORISE le Président à intervenir pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

N° 429
Restes à réaliser/Restes à percevoir 2007

Après avoir présenté à l'assemblée par le biais de quelques transparents un premier bilan financier concernant l'exercice 2007,

Monsieur le Président présente les restes à réaliser et à percevoir en investissement reportés en 2008 à savoir :

RESTES A REALISER 2007

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €	
Op 10003		<u>Accueil Jeune Enfance secteur Ouest</u>		
	2184	Mobiliers	53 820 €	
	2313	Immobilisations en cours	<u>646 090 €</u>	
		Total	699 910 €	
Op 10005		<u>Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est</u>		
	2313	Immobilisations en cours	<u>38 437 €</u>	
		Total	38 437 €	
Op 10006		<u>Travaux d'entretien de la rivière SUIPPE</u>		
	2031	Frais d'études	<u>19 466 €</u>	
		Total	19 466 €	
Op.10007		<u>Réhabilitation écoles de Boulton sur Suipe et maternelle de Bazancourt</u>		
	2031	Frais d'études	<u>9 201 €</u>	
		Total	9 201 €	
Op.10008		<u>Equipements sportifs et de loisirs CCVS</u>		
	2315	Immobilisations en cours	<u>191 155 €</u>	
		Total	191 155 €	
Op 999		<u>Opérations non individualisées</u>		
	2031	Frais d'études (SAFER/CCI)	11 050€	
	20417	Subventions d'équipement versées autres établissements publics (RFF/SNCF)	106 248 €	
	2111	Terrains nus	48 613€	
	2115	Terrains bâtis	9 483 €	
	2158	Autres installations, matériels techniques	6 025 €	
	2182	Matériels de transport	12 000€	
	2183	Matériels de bureau	5 950€	
	2184	Mobiliers	6 468 €	
	2313	Travaux divers dans les écoles	5 215 €	
	238	Avances et acomptes versés sur immob.corporelles (mise en réserves SAFER)	<u>29 631 €</u>	
			Total	240 683 €
			Montant total	1 198 852 €

RESTES A PERCEVOIR 2007

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €
Op 10003		<u>Accueil Jeune Enfance Secteur Ouest</u>	
	1322	Subvention d'équipement (REGION)	97 520 €
	1323	Subvention d'équipement (DEPARTEMENT)	116 488 €
	1328	Subvention C.A.F	<u>156 397 €</u>
		Total	370 405 €
Op 999		<u>Opérations non individualisées</u>	
	1311	Subvention Etat transférable	9 000 €
	1312	Subvention Région transférable	<u>2 999 €</u>
		Total	11 999 €
		Montant total	382 404 €
DEFICIT SUR RESTES A REALISER			- 816 448 €

Ayant entendu cet exposé, le Conseil communautaire en prend bonne note

N° 430
Orientations et réflexions budgétaires 2008
(25 pour)

Monsieur le Président par le biais d'un support projeté à l'assemblée présente les orientations budgétaires 2008 à savoir :

- 1) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts 103 461 €.
- 2) Prendre en compte les dotations aux amortissements 2008 (47 494 €).
- 3) Maintenir le taux de la taxe sur les Ordures Ménagères pour 2008.
- 4) Ouvrir une enveloppe complémentaire de 65 375 € pour réaliser les études nécessaires à la programmation des travaux d'entretien de la rivière Suipe et financées par subventions de l'Agence de l'Eau, de l'Entente Aisne/Oise et par le Conseil Régional de Picardie.
- 5) Compte tenu des restes à réaliser 2007, prévoir 115 000 € environ pour le renouvellement des mobiliers scolaires et matériels informatiques des écoles ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).
- 6) Ouvrir une enveloppe complémentaire de 50 000 € pour l'étude à mettre en œuvre pour la réhabilitation des écoles de Boulton sur Suipe et de l'école maternelle de Bazancourt.
- 7) Poursuivre les programmes engagés concernant
 - la construction d'un accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe en ajoutant une somme de 90 000 € pour couvrir l'opération et les acquisitions de mobiliers et de jeux (financement 10 000 € du FADER).
 - la viabilisation de la 3^{ème} tranche de la zone d'activités du Val des Bois et la requalification des tranches 1 et 2. (Budget Annexe)
- 8) Ajouter une somme de 1 000 000 € pour les travaux à réaliser pour le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est financés par un emprunt à hauteur de 700 000 €.

- 9) Prévoir une somme pour les réserves foncières proposées par la SAFER pour un montant de 199 460 €,
- 10) Ajouter une somme complémentaire de 50 000 € pour l'étude sur la ressource en eaux potable et industrielle liée au sur le pôle de compétitivité.
- 11) Enregistrer les subventions obtenues sur le dossier équipements sportifs et de loisirs (20 000€) du Conseil Général de la Marne.
- 12) Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat avec d'autres collectivités sur le dossier « Piscine ».

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2008 telles que présentées.

N° 431

Compte rendu de la commission scolaire du 21 janvier 2008.

M. Claude SCRABALAT, Vice-Président en charge des affaires scolaires fait le compte rendu de la réunion de la commission qui s'est tenue le 21 janvier 2008 en présence des directeurs et directrices d'écoles.

Chaque directeur d'école s'est vu remettre l'état des dépenses engagées au titre des fournitures scolaires pour 2007 et des explications ont été fournies sur les différents postes de dépenses puis chacun fit part de ses besoins tant en matériels et mobiliers qu'en travaux pour la rentrée 2008/2009 à savoir :

Ecoles d'Aumenancourt :

- câblages informatiques à la maternelle (devis FIMELEC).

Ecole maternelle d'Heutrégiville :

- rideaux pour la salle de motricité (devis DIDIER),
- Peintures couloir et hall d'entrée.

Ecole maternelle de Warmeriville :

- une armoire pour les produits d'entretien (devis à établir),
- une armoire pour les archives (devis à établir),
- rideaux pour la salle de motricité (devis DIDIER),
- quelques tables et chaises supplémentaires (devis à établir),
- peinture pour le couloir du bâtiment principal.

Ecole élémentaire de Warmeriville : (Directrice non présente, courrier)

Travaux à l'école Mixte 2 :

- aération à renforcer dans les toilettes,
- cloisons des toilettes en bois à peindre,
- peindre le sol des toilettes avec une peinture spéciale ciment,
- lessiver et/ou repeindre la première classe préfabriquée.

Travaux à l'école Mixte 1 :

- bouton poussoir à installer sur le robinet des toilettes (économie d'eau),
- poser une serrure sur une des armoires de la classe de M. Machet et changer une serrure sur une armoire de Mme Deutsch,

Besoins en mobiliers :

- une petite armoire fermant à clé pour la classe de CE1,
- tables pour les classes de Mixte 1,
- 2 ou 3 ordinateurs neufs pour remplacer les ordinateurs anciens de la salle informatique et de la BCD.

Ecole maternelle d'Isles sur Suipe :

- peinture du portail,
- un bureau et un aspirateur pour l'ATSEM (devis à établir).

Ecole élémentaire d'Isles sur Suipe :

- Devis matériel (1 266,55€),
- Peinture salle de Mme MARECHEAU.

Ecole maternelle de Bazancourt :

- Peinture couloir et toilettes enfants et adultes.

Ecole élémentaire de Bazancourt :

- Un ordinateur portable pour la psychologue scolaire avec imprimante et scanner (devis à établir).

Ecole maternelle de Boulton sur Suipe :

- 3 paires de rideaux (devis DIDIER),
- quelques tables et chaises (devis à établir),
- peinture pour la tisanerie, la salle des grands et des petits,
- la gouttière à réparer (fait),
- un WC (cuvette neuve pour adultes).

Ecole élémentaire de Boulton sur Suipe : (Directrice non présente, courrier)

- rideaux pour le CP (devis DIDIER),
- photocopieur à changer,
- un ordinateur avec logiciel bibliothèque, deux ordinateurs pour les classes (devis à établir),
- mobilier pour la classe de CP (devis à établir).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE de ces informations.

N° 432
Octroi d'une subvention exceptionnelle.
(25 pour)

Vu la demande formulée par la classe de CP de Madame Brigitte GONZALES de l'école élémentaire de Bazancourt afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 600,00 € pour aider au financement d'un séjour à Commetreuil d'une semaine en mars/avril 2008 pour un coût global de 2539,50 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE d'octroyer une subvention de 600,00 € à l'école élémentaire de Bazancourt pour ce séjour.

La dépense sera inscrite au budget 2008 à l'article 6574.

N° 433
Modification du tableau des effectifs communautaires
(25 pour)

Compte tenu qu'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe qui est actuellement rémunéré sur la base de 27,68/35^{ème} + heures supplémentaires réalise également de façon récurrente d'autres missions dans le domaine extrascolaire (centre de loisirs durant les vacances), il est proposé de porter sa quotité à 32/35^{ème} + heures complémentaires à compter du 1^{er} avril 2008.

Vu l'avis écrit favorable recueilli auprès de cet agent pour l'augmentation de sa quotité de travail,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire sollicité pour l'augmentation de la quotité de travail du poste,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{er} avril 2008 de la modification du tableau des effectifs communautaires tel que défini ci-dessus sous réserves de l'avis du Comité Technique Paritaire.

N° 434
Ouverture d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe.
(25 pour)

Considérant le départ à la retraite le 30 avril 2008 d'un agent contractuel en poste à la crèche de Warmeriville,

Considérant qu'il convient donc de le remplacer,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE de l'ouverture à compter du 1^{er} mai 2008 d'un poste d'Auxiliaire de Puéricultrice de 1^{ère} classe à temps complet à la crèche de Warmeriville.

N° 435
Etude sur la ressource en eau liée au pôle de compétitivité.
Mise en place du comité de pilotage.
(25 pour)

M. le Président indique que c'est l'entreprise AMODIAG qui a été retenue pour un montant de 36 537,80 € T.T.C. pour assurer la mission.

Compte tenu de ces éléments et du financement de 50% de l'étude et des autres frais annoncés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, c'est un montant d'environ 25 000 € qu'il conviendra de partager par convention entre

- la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,
- la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervain.

Cette convention est en cours de finalisation et sera présentée au Conseil Communautaire prochainement.

D'autre part, il est proposé de constituer un comité de pilotage qui sera chargé de suivre cette opération dont les membres seraient les suivants :

- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe ou son représentant,
- Monsieur le Maire d'Isles sur Suippe, Président du Syndicat des Eaux de Warmeriville ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Warmeriville ou son représentant,
- Monsieur le Président du Syndicat des Eaux d'Heutrégiville/Epoye/Saint Mames ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Rives de la Suippe ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Lavannes ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Pomacle ou son représentant
- Monsieur le Maire de Caurel, ou son représentant.
- Monsieur le Maire d'Auménancourt ou son représentant
- Monsieur BOUE UTR de Reims,
- Mademoiselle Béatrice NIVOY du Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle,
- Madame Catherine GIBAUT de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt,
- Madame Mylène VANNET, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervain,
- Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant,
- Monsieur Jean-Michel LEDUC, Directeur des Services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND NOTE du coût du projet et des financements,

ENTERINE le comité de pilotage tel que présenté ci-dessus.

N° 436

Délégations exercées par le bureau communautaire

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Bureau communautaire au titre de la délibération n° 10 du 19 janvier 2004 à savoir :

➤ Délibération n° B19 en date du 21 janvier 2008

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-10

Considérant la délibération n°10 du 19 janvier 2004 donnant délégation de certaines obligations au Bureau Communautaire et notamment le point n°1 l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà de 15 000 € et jusqu'à 50 000 € lorsque les crédits sont prévus au budget.

- vu la délibération n° 409 du 29 octobre 2007 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,
- vu la consultation "MAPA" réalisée,

- vu les 2 offres déposées par les sociétés suivantes :

- BET YONNE INGENIERIE
- AMODIAG ENVIRONNEMENT

(5 autres entreprises ont envoyé un courrier précisant qu'elles n'étaient pas en mesure de répondre à l'offre).

Après analyse des 2 offres réalisées par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne, (ci-jointe)

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT la société AMODIAG ENVIRONNEMENT domiciliée à Valenciennes (59) pour la somme de 36 537,80 € TTC, pour réaliser l'étude sur le schéma prospectif d'alimentation en eau potable et eau industrielle lié au développement économique du pôle de compétitivité.

AUTORISE le Président à signer le marché à mettre en œuvre.

N° 437

Délégations exercées par le Président.

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- L'avenant n° 2 en date du 17 décembre 2007 à la convention initiale du 21 mars 2005 a été passé avec la Commune d'Auménancourt représentée par son Maire M. Thierry SARAZIN et la Commune de Saint Etienne sur Suippe représentée par son Maire M. Max BOIRAME, pour permettre le remboursement des sommes correspondant à l'utilisation des locaux de la bibliothèque pendant les temps hors scolaire et extrascolaire et à la prestation de service d'un personnel bibliothécaire de la Commune d'Auménancourt ainsi que le remboursement des frais de déplacements de la bibliothécaire entre la Commune d'Auménancourt et les différentes écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe. (arrêté n° 2008/07 du 28 janvier 2008).
- L'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Marne a été signé en date du 28 janvier 2008 entre M. Pierre LALLEMENT Vice - Président du Conseil Général de la Marne, Maire de Verzy et Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe (arrêté n° 2008/08 du 29 janvier 2008).

N° 438

Informations diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée des points suivants :

- **Forum des métiers de l'agro-industrie "M.A.I." prévu les 14 et 15 novembre 2008.**
Ce dossier évolue favorablement. Trois commissions ont été créées (Industriels, Formations et Communication). Une prochaine réunion de synthèse du groupe de pilotage est prévue le 26 février 2008.
- **Journée d'information sur la sécurité au travail (ADDICA, ANPAA-51)**
Cette journée aura lieu le 18 juin 2008 à la Salle Michel Prévotéau à Bazancourt .

A destination des entreprises du secteur et des administrations, cette journée d'information doit permettre aux salariés des différentes entreprises d'être sensibilisés aux risques liés aux conduites addictives sur le lieu de travail (alcool, tabac, drogues, insécurité, etc...).

➤ **Gare de Bazancourt**

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le dossier de la réouverture de la gare de Bazancourt.

Les travaux ont débuté ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures
le lundi 11 février 2008